



Ollainville

Décision n°49/2023

DECISION DU MAIRE

OBJET : Signature d'un contrat d'engagement avec la Compagnie Maya / Spectacle « Petite Marmotte sous la neige » à la Médiathèque de l'Espace Simone Veil / Le 01/12/2023

Le Maire de la Commune d'OLLAINVILLE (Essonne),

Vu les articles L2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération n°CM02/033/2020 du 9 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Locales,

Considérant le devis valant contrat d'engagement proposé par la Compagnie Maya, domiciliée 14 bis rue Saint-Maur – 75011 PARIS, représentée par Madame Mayalen DE CROISOEUIL, Présidente.

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer un devis valant contrat d'engagement avec la Compagnie Maya, pour la représentation du spectacle « Petite Marmotte sous la neige », le vendredi 1^{er} décembre 2023, à la Médiathèque de l'Espace Simone Veil.

ARTICLE 2 :

La dépense correspondante, 515 € TTC, a été prévue au Budget Primitif 2023 de la Commune.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte et sera affichée à la porte de la Mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Sous-préfet de l'Essonne.

Le 5 septembre 2023
Monsieur le Maire,


Jean-Michel GIRAUDEAU

REÇU EN PREFECTURE

le 08/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_RU-091-219104619-20230905-DEC492023-R

